

## Questions et réponses

### Questions à réponse écrite dans les examens de Mathématiques 30-1 et de Mathématiques 30-2 en vue de l'obtention du diplôme de 12<sup>e</sup> année

1. Quand les premiers examens de Mathématiques 30-1 et de Mathématiques 30-2 comportant des questions à réponse écrite seront-ils administrés?

Le premier examen de Mathématiques 30-1 comportant des questions à réponse écrite sera l'examen de novembre 2018 et le premier examen de Mathématiques 30-2 qui en comportera sera l'examen de janvier 2019.

2. En quoi les questions à réponse écrite consisteront-elles? En quoi seront-elles semblables à celles qui figuraient dans les versions antérieures des examens de Mathématiques qui comportaient des questions à réponse écrite?

Alberta Education va consulter des enseignants et des spécialistes des programmes d'études pour déterminer en quoi consisteront les questions à réponse écrite. Des questions types et des guides de notation seront affichés sur le [site Web d'Alberta Education](#) avant la mise en œuvre des questions à réponse écrite en 2018-2019. De l'information sur les types de questions à réponse écrite sera diffusée lors de séances d'information offertes de concert avec les consortiums provinciaux pour le perfectionnement professionnel avant la mise en œuvre des nouveaux modèles d'examen.

3. Les examens de Mathématiques 30-1 et de Mathématiques 30-2 auront-ils deux parties comme les tests de rendement provinciaux de 6<sup>e</sup> et de 9<sup>e</sup> année?

La durée allouée pour les nouveaux examens ne changera pas (3 h en tout). Alberta Education va consulter des enseignants et des spécialistes des programmes d'études pour élaborer un modèle d'examen dans lequel les questions à réponse écrite seront intégrées.

4. Le nombre de questions changera-t-il dans les examens de Mathématiques 30-1 et de Mathématiques 30-2?

Alberta Education va consulter des enseignants et des spécialistes des programmes d'études pour déterminer si le nombre de questions va changer. Une fois le modèle de conception de l'examen finalisé, nous le présenterons lors de séances d'information offertes de concert avec les consortiums provinciaux pour le perfectionnement professionnel. Le nouveau modèle d'examen sera également présenté dans les [bulletins d'information](#) connexes.

5. Les élèves pourront-ils se servir de calculatrices au moment de passer les examens de Mathématiques 30-1 et de Mathématiques 30-2 qui comporteront des questions à réponse écrite?

Oui. Toutefois, les questions à réponse écrite seront élaborées de sorte que les élèves ne puissent pas y répondre seulement en utilisant une calculatrice. Pour obtenir tous les points à ces questions, les élèves devront démontrer leurs habiletés mathématiques et celles de résolution de problèmes. Les habiletés algébriques, la compréhension des concepts et les habiletés de communication des élèves seront aussi évaluées dans les questions à réponse écrite.

6. Prévoit-on mettre à l'essai des questions à réponse écrite dans les tests expérimentaux?

Oui. Des questions à réponse écrite de Mathématiques 30-1 et de Mathématiques 30-2 seront mises à l'essai au cours du deuxième trimestre de l'année scolaire 2016-2017. Les enseignants pourront

s'inscrire à ces tests au moyen du [système en ligne](#) ou des [formulaire en ligne](#). Les enseignants peuvent consulter en ligne la [marche à suivre](#) pour s'inscrire aux tests expérimentaux.

7. Prévoit-on ajouter des questions à réponse écrite aux examens en vue de l'obtention du diplôme de 12<sup>e</sup> année dans les autres matières de Sciences?

À ce point-ci, il n'est pas prévu de réintroduire les questions à réponse écrite dans les autres matières du programme de Sciences.

8. Comment les enseignants pourront-ils participer à la notation des questions à réponse écrite en Mathématiques 30-1 et en Mathématiques 30-2?

On enverra une demande de recommandation d'enseignants qui souhaitent participer à la notation de toutes les questions à réponse écrite, y compris celles qui seront mises à l'essai dans les tests expérimentaux de Mathématiques 30-1 et de Mathématiques 30-2, par courriel, aux personnes-ressources en évaluation de chaque autorité scolaire au début du mois de février. Ce courriel inclura les critères d'admissibilité requis pour participer à la notation ainsi que la procédure pour recommander des enseignants pour la notation.

Veillez noter que la recommandation d'enseignants pour la notation se fait séparément de la recommandation d'enseignants pour les autres groupes de travail comme l'élaboration des questions, la validation des tests expérimentaux, etc.

9. En cas de questions au sujet des examens comportant des questions à réponse écrite en Mathématiques 30-1 et en Mathématiques 30-2, avec qui doit-on communiquer?

Pour obtenir plus d'information sur les questions à réponse écrite en Mathématiques 30-1, veuillez communiquer avec Ross Marian, Senior Manager, Mathématiques 30-1, à [Ross.Marian@gov.ab.ca](mailto:Ross.Marian@gov.ab.ca) ou en composant le 780-415-6181. Pour obtenir plus d'information sur les examens comportant des questions à réponse écrite en Mathématiques 30-2, veuillez communiquer avec Jenny Kim, Senior Manager, Mathématiques 30-2, à [Jenny.Kim@gov.ab.ca](mailto:Jenny.Kim@gov.ab.ca) ou en composant le 780-415-6127. Pour utiliser la ligne sans frais en Alberta, composez d'abord le 310-0000.